



Tout savoir sur le statut de travailleur frontalier

Santé, retraite, maladie, impôts

et autres organismes de protection Sociale

Bonjour,

Vous êtes travailleur frontalier et vous souhaitez vous informer sur les spécificités de votre statut en matière de protection sociale ?

La Carsat Rhône-Alpes (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail),
La CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie),
La Caf (Caisse d'allocations familiales),
Le CNTFS (Centre national des travailleurs frontaliers suisses),
La DGFIP (Direction générale des finances publiques)
France travail (indemnisation et accompagnement des demandeurs d'emploi),
La Centrale de compensation (assurance-vieillesse, survivants et invalidité en Suisse),
L'AGIRC-ARRCO (retraite complémentaire)

vous proposent un **forum dédié à la protection sociale des frontaliers** :

Vendredi 20 juin 2025, matin

Au sein de l'agence retraite d'Annecy

159, route de Closon - 74330 POISY

Des experts de nos 8 organismes seront présents pour échanger et répondre à vos questions.

Venez nous rencontrer en vous inscrivant, via le formulaire ci-dessous, sur l'un des créneaux proposés :

[Je m'inscris pour participer au forum](#)

Les places étant limitées, nous vous conseillons de vous inscrire rapidement.

Vous recevrez une confirmation de votre inscription par mail.

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer,

Vos conseillers pour vos droits et démarches

Conformément au droit à la protection des données, vous disposez de droits sur vos données personnelles (d'information, d'accès, de rectification, de limitation et, dans certains cas, d'effacement, d'opposition, de retirer votre consentement, de portabilité, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé et de donner des directives sur le sort de vos données après votre mort). Vous pouvez les exercer auprès du Délégué à la protection des données (DPO) de votre caisse de retraite de rattachement. Pour plus d'information et retrouver les coordonnées des DPO, rendez-vous sur lassuranceretraite.fr rubrique « [Informatique et Libertés](#) ». Si vous estimez, après l'avoir contacté que vos droits ne sont pas appliqués, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la Cnil ou par voie postale.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de notre part, cliquez sur [Se désinscrire](#)